



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉROS CA28 0061-1 ET CA28 0072-1

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mai 2022, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT CA28 0061-1**
Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- **RÈGLEMENT CA28 0072-1**
Règlement modifiant le règlement sur les tarifs

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne en cliquant [ici](#).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Le 11 mai 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza